Zeitschrift: Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles

Herausgeber: Cercle vaudois de généalogie

Band: 34 (2021)

Artikel: Yvette Rosselet-Waridel, femme, socialiste, vaudoise... à Genève

Autor: Varidel, Marc

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1085116

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Yvette Rosselet-Waridel, femme, socialiste, vaudoise... à Genève

Marc Varidel

Une ascendance franco-vaudoise



Yvette Rosselet, une carte d'identité

- Naissance d'Yvette Anne Louise Waridel, le 19 avril 1927, à Genève (Plainpalais)
- Scolarité: école primaire au Grand-Lancy
- Formation: école ménagère, au Grutli, puis apprentissage de couturière (CFC obtenu en 1945)
- 1947: entre au PS
- 1950: épouse Paul Louis Rosselet-Droux
- 1961: élection comme députée
- 1964: devient la première présidente de la section Lancy du PS
- 1966: juge de paix suppléante
- 1975: juge assesseur au tribunal de Police
- 1990: assesseur à la chambre d'accusation
- Décès le 2 juillet 2015, à Genève, à l'âge de 88 ans.

Figure 1. Carte d'identification délivrée aux députés (collection privée) et biographie succincte.

Yvette Rosselet est l'une des huit premières femmes élues députées au Grand Conseil genevois sous la bannière socialiste durant la première législature qui suivit le vote de 1960 introduisant le suffrage et le droit d'éligibilité féminins à Genève. Si cette pionnière est née et décédée à Genève, ses origines sont cependant vaudoises. A l'âge de 19 ans, Yvette Waridel – qui n'épouse Paul Rosselet que quatre ans plus tard - demande un acte d'origine à ses communes d'origine que sont Chanéaz et Prahins (VD)1. C'est de là que viennent tous les Waridel, également orthographiés Varidel et Vuaridel. Le père d'Yvette, Louis Émile Waridel (1894-1971), naît à St-Prex (VD). La famille vit dans une certaine précarité ayant dû avoir recours à plusieurs reprises à l'assistance de ses communes d'origine². En 1903, Louis Émile émigre avec ses parents et d'autres membres de la famille pour s'établir à Tarare, la «cité des mousselines», au nord-ouest de Lyon; ils travaillent, semble-t-il, dans l'agriculture³, mais aussi, comme deuxième source de revenu, dans les filatures de soie ou de coton⁴. Ce sont d'ailleurs surtout les femmes qui s'engagent dans les emplois très mal rémunérés qu'offrent ces industries⁵. Le grand-père d'Yvette, Émile François Waridel, est désigné tour à tour comme chauffeur, cultivateur ou employé au gaz – il était occupé à l'entretien des becs de gaz dans les rues de Tarare. Louis, le père d'Yvette, revient en Suisse vers 1908⁶; il adhère au PS suite à la grève générale de 1918⁷ puis se marie⁸ en 1926. Lorsqu'il se porte candidat pour les élections au Grand Conseil genevois en 1954 puis 1957⁹, il est désigné comme jardinier.

Dans l'éloge funèbre que lui réserve le journal socialiste «La Sentinelle» à son décès en 1971, il est mentionné comme un «ouvrier d'usine consciencieux et travailleur, un socialiste dévoué et fidèle qui, malgré les épreuves, ne se départit jamais un seul instant de faire sa part dans la propagande» 10. Ses candidatures et non-élections ne sont

¹Nous ne connaissons pas la raison de cette demande, probablement un voyage à l'étranger, un séjour en Suisse allemande comme beaucoup de Romands à cette époque? Les deux villages vaudois, voisins, appartiennent maintenant à deux communes fusionnées différentes: Prahins avec Donneloye, Chanéaz avec Montanaire. Voir: Archives communales (ci-après AC) Prahins, registre actes d'origine: acte délivré le 13 février 1947. On trouve le même acte dans les archives de Chanéaz, la famille étant originaire des deux villages.

² En avril 1879, Louis Philippe Waridel demande de l'aide pour couvrir des dettes: « en arrière vers le boulanger et son maître de maison» (AC Chanéaz, Procès-verbaux de la Municipalité, volume 1867-1887, p. 234). De même en 1882 et 1885 « pour habillement pour le premier de ses fils» (pour 1882: AC Prahins, registre des délibérations de la Municipalité, volume 1882-1898, p. 2; pour 1885: AC Chanéaz, Procès-verbaux de la Municipalité, p. 466).

³Le recensement de 1906 désigne le grand-père d'Yvette, Émile François, comme fermier patron, et une certaine Julie Duperray comme domestique de cette même ferme. Voir le site Filae: https://www.filae.com/recherche-genealogique/recensements-1906-234.html, page consultée le 30 décembre 2021.

⁴Voir la page officielle de la ville de Tarare: https://ville-tarare.fr/au-fil-de-lhistoire/. Page consultée le 30 décembre 2021.

⁵La plupart des renseignements donnés ici proviennent de sources orales et de quelques papiers de famille conservés à Tarare; parmi les frères et sœurs de Louis, Marie travaillait sur des péniches, Lucie était lavandière; Emma, tisseuse dans les établissements Girardet; Louise, employée ménagère; Charles, forgeron; François, dans les Établissements Froget (fabrique de pansements). Concernant les salaires très modiques, l'étude citée ci-après montre que sur vingt-quatre grèves dans les usines de Tarare et Pontcharra, vingt-deux avaient comme motif principal des revendications de salaire: LICINIO, Pascale Rose, Le conseil des prud'hommes de Tarare (Rhône) au XIX siècle: 1809-1911. Mémoire de master 1 histoire moderne et contemporaine (2005-2006) sous la direction de Pierre Vernus. Voir pages 13 (salaires modiques) et 224 (revendications de salaire).

⁶Une sœur d'Yvette s'en souvient; il est revenu travailler chez une riche famille à Cologny; mais aucun document écrit n'a pu être retrouvé pour étayer ce fait (il avait alors quatorze ans).

⁷L.P, «Des militants fidèles nous ont quittés. Louis Varidel », *Le Peuple – La Sentinelle*, n° 90, 12 mai 1971, édition Neuchâtel-Jura, p. 4 (page consultée le 30 octobre 2021).

Disponible en ligne sur https://www.e-newspaperarchives.ch/?a=cl&cl=CL1&l=fr&sp=LSE. *La Sentinelle* est un journal socialiste imprimé à La Chaux-de-Fonds. Il fusionne avec *Le Peuple* en 1966, le dernier numéro paraîtra en décembre 1971.

 $^{^8}$ Il épouse Yvonne Perron le 1er mai 1926, à Chênes-Bougeries. Voir: AC Chanéaz, État civil, 1911-1986.

⁹ Il termine au 19^e rang des candidats socialistes en 1954, avec 4414 voix. Le 12^e candidat socialiste élu compte 4501 voix. Voir aussi: JULITA Nicolas, président du PSG, « Élections au Grand Conseil, Nos candidats », *La Sentinelle*, n° 242, du 19 octobre 1957, p. 5.

¹⁰ L.P, « Des militants fidèles nous ont quittés. Louis Varidel », Le Peuple – La Sentinelle, n° 90, 12 mai 1971, édition Neuchâtel-Jura, p. 4.

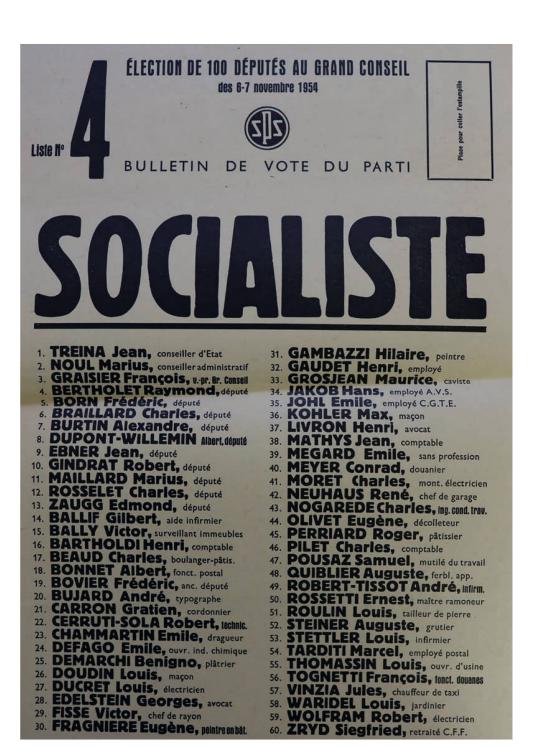


Figure 2. Liste socialiste pour l'élection au Grand Conseil genevois en 1954. Louis Waridel porte le n° 58. À noter la présence de Charles Rosselet en n° 12. Les treize premiers candidats sont déjà en place. Affiche conservée au Collège du Travail à Genève, Fonds Jean Treina JTR.A.4.4/ 3.

pas mentionnées¹¹! Louis Waridel est d'ailleurs responsable du bulletin de la section socialiste de Lancy, *L'Écho socialiste*, pendant quelques années¹². Après son emploi comme jardinier dans une riche famille de Cologny, il a travaillé dans l'entreprise de cuisinières «Le Rêve»¹³. À côté de cela, il avait également son propre jardin.

Le cadre familial d'Yvette Waridel est ainsi celui de personnes d'origine modeste, issues du milieu ouvrier; proche de la pauvreté avant l'émigration, la situation des Waridel s'est améliorée, sans arriver à une grande aisance, loin de là.

Après avoir fait ses écoles à Lancy, Yvette Waridel fait un apprentissage de couturière à Genève, chez une demoiselle Neyroud. Elle obtient d'excellents résultats à l'examen et reçoit son CFC le 6 juillet 1945, juste avant le début de la Seconde Guerre mondiale¹⁴.

https://www.letempsarchives.ch/page/LNQ_1995_05_05/15/article/9867918/henry%20rosselet%201995. Lire aussi: ROTH, Henri (1995, 8 mai) «Les Genevois aiment le sang neuf » *Le Nouveau Quotidien*, p. 2. Voir aussi: site du PS de Lancy: https://www.ps-lancy.ch/section/historique.

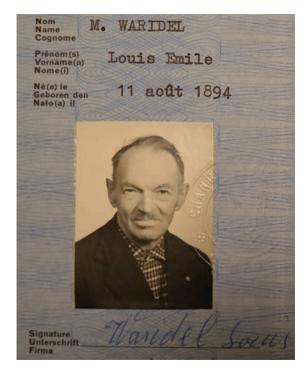


Figure 3. Carte d'identité de Louis Waridel, établie en 1960 (collection privée).

Venir en politique lorsqu'on est femme

Si c'est dans le monde ouvrier que naît Yvette Waridel, le 19 avril 1927, à Genève, sa belle-famille est certainement un facteur déterminant pour son engagement politique. En effet, son beau-père, Charles Rosselet, est une figure du PS genevois. Il fait partie des fondateurs du Parti socialiste de Genève¹⁵ en 1939, suite à la scission due aux thèses pro-russes

¹¹ Louis Waridel termine 30° avec 3992 voix. Treize candidats socialistes sont élus; le 13° candidat obtient 4118 voix; le 14° se nomme Henry Rosselet; il est le beau-frère d'Yvette; dans les années suivantes, il passera la rampe (à l'âge de vingt-cinq ans, en 1957, il devient le plus jeune élu au Grand Conseil) et sera un député très actif. Julita, Nicolas, «Chronique genevoise, Résultats des élections au Grand Conseil», Le Peuple, Quotidien socialiste, n° 259, du 8 novembre 1957, p. 7. Henry Rosselet restera en politique très longtemps; en 1995, après trente-deux ans au pouvoir, il se représente à l'élection pour l'exécutif de Lancy, sans succès. Lire: Roth, Henri (1995, 5 mai) «Henry Rosselet ne veut pas quitter sa mairie après 32 ans au pouvoir », Le Nouveau Quotidien, p. 15.

¹² Voir figure 4.

¹³ D'après les souvenirs familiaux (entretien du 8 décembre 2021 avec Catherine Rosselet; correspondance), en plus de son emploi dans l'usine Le Rève, Louis Waridel allait mettre en route le chauffage tôt le matin, bien avant l'arrivée des ouvriers. Nous remercions ici chaleureusement Catherine Rosselet pour l'entretien que nous avons pu avoir, pour le temps consacré à prendre des renseignements dans sa famille et pour les images issues de sa collection familiale.

¹⁴ CFC: Certificat fédéral de capacité. Yvette obtient une moyenne de 1,97, la note 1 étant la meilleure sur 5 (documents en possession de la famille).

¹⁵ Solidarité, débats, mouvement: Cent ans du Parti socialiste suisse, 1888-1988, publié par le Parti socialiste suisse, Lausanne, 1988: Éditions d'En bas, p. 264-265.

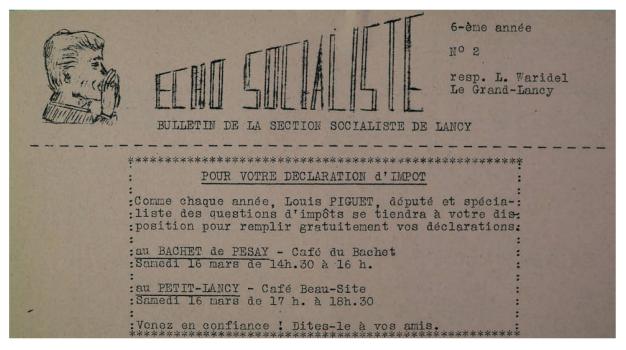


Figure 4. Cinq numéros de la 6^e année (1963) de l'Écho socialiste sont conservés au Collège du Travail à Genève. Collège du Travail, cote PSG.C.6/ 1.

de Léon Nicole¹⁶; Charles Rosselet joue un rôle important pour pacifier le parti pendant cette période troublée, et lancer la réunification en 1941. Né à Fleurier en 1893, Charles Rosselet travaille comme comptable à l'Union vaudoise du Crédit, devient président de la Jeunesse socialiste vaudoise, puis conseiller communal à Lausanne de 1917 à 1921; c'est là qu'il se marie, en 1918. Rosselet est appelé à Genève en 1921 pour y occuper la fonction de secrétaire de la FCTA¹⁷, entre au Grand Conseil genevois comme député, puis devient conseiller national dès 1922, deux institutions qu'il présidera (il est en effet élu président du Conseil national pour

¹⁶ Le pacte Ribentrop-Molotov cristallise les tensions au sein des partis socialistes européens; Léon Nicole, de tendance communistes, s'y déclare favorable. «Le 16 septembre [1939], le PSS signifie l'exclusion de Léon Nicole et des sections qui se solidariseraient avec lui. A Genève, une majorité de militants suit le leader exclu. Une minorité, derrière Charles Rosselet, reconstitue un "Parti socialiste de Genève, section du Parti socialiste suisse"» selon ibid., p. 264; voir aussi: Des racines et des ailes (Historique du Parti socialiste genevois), aux dates 1933 à 1941 (https://www.ps-ge.ch/historique/). Lire aussi: Weibel, Luc, Charles Rosselet (1893-1946). Un homme de raison au «temps des passions», Genève: Collège du Travail, 1997, illustré, p. 79-96 «Les frères ennemis».

¹⁷ Fédération suisse des travailleurs des transports, du commerce et de l'alimentation. Voir: Weibel, Luc, *Charles Rosselet*, p. 33.

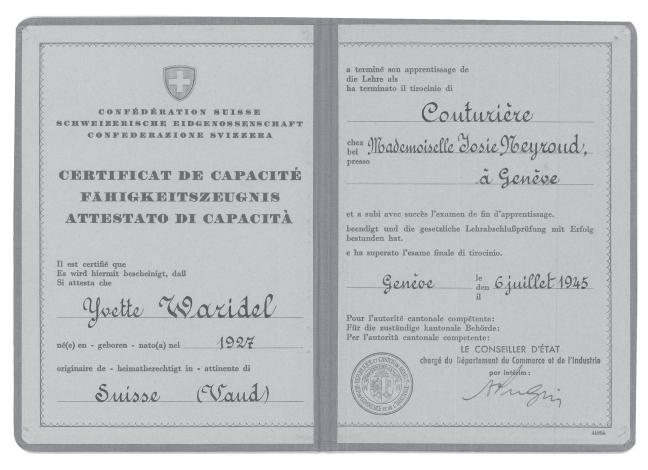


Figure 5. Certificat de capacité d'Yvette Waridel (collection privée).



Figure 6. Paul Rosselet et Yvette Waridel en 1950, dans la campagne genevoise, peu après leur mariage (collection privée).

l'année 1941-42)¹⁸. En novembre 1945, Charles Rosselet débute un mandat comme conseiller d'État à Genève¹⁹, moins d'un an avant son décès, le 14 octobre 1946. Sa mémoire subsiste notamment par une rue baptisée de son nom à Genève, entre les rues Antoine-Carteret et Jean-Robert-Chouet. À la suite de son père, Paul Rosselet – qui deviendra l'époux d'Yvette Waridel en 1950 – s'engage en politique dans le même parti comme deux de ses frères, Charles et Henri, tous deux députés; Henry est particulièrement actif dans la section de Lancy. Les Rosselet sont donc très impliqués dans la vie politique genevoise et dans le combat social.

L'activisme socialiste de la belle-famille d'Yvette Waridel est complété par un militantisme pour la place des femmes en politique. En effet Georgette née Vionnet, l'épouse de Charles Rosselet et belle-mère d'Yvette Waridel, a été

¹⁸ «Aux Chambres fédérales», La Sentinelle, n° 279 du 2 décembre 1941. On trouve une petite biographie de Charles Rosselet en page 2 de ce numéro. Voir aussi «Décès du conseiller d'État Rosselet », Le Journal du Jura du 15 octobre 1946, p. 8, disponible sur e-newspaperarchives; «Charles Rosselet 1893-1946». Sur le site Base de données des élites suisses: https://www2.unil.ch/elitessuisses/personne.php?id=55707. Page consultée le 22 octobre 2021; Lescaze, Bernard, (2011, 25 mai) «Charles Rosselet». Dictionnaire historique de la Suisse. Consulté le 23 octobre 2021. https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/006553/2012-05-25/. À noter que Charles Rosselet a eu l'honneur de trois manifestations du souvenir à l'occasion des vingt ans de sa mort; une gerbe a notamment été déposée sur sa tombe au nom du parti socialiste genevois: C.P., «Lancy: Sur la tombe de Charles et Ginette Rosselet», La Sentinelle, 25 octobre 1966, p. 6.

¹⁹ Pendant la Seconde Guerre mondiale, Charles Rosselet a accueilli Pierre Mendès-France chez lui. PMF, comme on l'appelait souvent, est une figure de la gauche française; résistant au régime de Pétain, nommé ministre de l'Économie nationale par De Gaulle en 1944, puis président du Conseil en 1954. PMF est souvent considéré comme un homme politique exemplaire; voir BUITEKANT, Esther, «Qui était Pierre Mendès-France?». Magazine GEO en ligne. Consulté le 5 janvier 2022. https://www.geo.fr/histoire/qui-etait-pierre-mendes-france-205065. Des membres de la famille Rosselet ont aidé à lui procurer de faux papiers pour son retour (Entretien du 8 décembre 2021 avec Catherine Rosselet). Son évasion des prisons pétainistes date de février 1942; voir aussi à ce sujet l'article de Кимосн, Jakub (ambassadeur de Pologne en Suisse), (2019, 5 septembre) «Quand Pierre Mendès France entrait clandestinement en Suisse». Journal en ligne Bon pour la tête. Consulté le 23 octobre 2021. https://bonpourlatete.com/actuel/quand-pierre-mendes-france-entrait-clandestinement-en-suisse.



Figure 7. De gauche à droite: Henry Rosselet, Mme Georgette Rosselet dite Ginette, épouse de Charles, Mme Mendès-France, Frédéric Rosselet, frère jumeau d'Henry, Pierre Mendès-France, homme d'État français. Ce dernier sera accueilli quelque temps dans la famille de Charles Rosselet en 1942, après son évasion (voir note 19). Image provenant du Fonds Torracinta, AEG, Archives privées 394.5.6, T 2/91-2.

présidente du Comité d'action pour l'introduction des jurys mixtes au Grand Conseil²⁰, proposition acceptée en 1952. Elle est décrite dans la notice biographique du *Dictionnaire historique de la Suisse* de son époux comme «*militante socialiste et du suffrage féminin*»²¹. Charles Rosselet réclame d'ailleurs le suffrage féminin dès 1940, lors d'un débat au Grand Conseil suite à une initiative populaire déposée en 1938. Il a ce mot cinglant: «*Si l'élément féminin était représenté parmi nous, il régnerait sur ces bancs un peu plus de courtoisie*»²².

Dans une vie politique mouvementée à Genève – entre la fusillade du 9 novembre 1932, la scission de 1939, l'interdiction du PSG en 1941²³ – la famille Rosselet a été bien présente. Yvette Waridel a donc de qui tenir : un père socialiste, fidèle à la cause malgré sa non-élection, un mari, des beaux-parents et des beaux-frères actifs en politique jusqu'aux plus hauts échelons cantonaux et fédéraux, une belle-mère militante pour la cause féminine. Sa carrière politique, la place qu'elle a tenue en tant

que femme, sortent de l'ordinaire, à l'image du contexte dans lequel elle a vécu.

Yvette Rosselet-Waridel, carrière d'une battante

Yvette Rosselet entre au parti socialiste en 1947, à l'âge de 20 ans. Quatorze ans plus tard elle obtiendra un siège au Grand Conseil; elle a 34 ans. Belle progression, qui démontre un caractère de battante, mais aussi, comme on vient de le voir, un bon appui dans son cadre familial.

Mme Rosselet-Waridel fait donc partie des premières femmes à entrer au Grand Conseil genevois en 1961²⁴, un an après l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes dans le canton. En tant que députée, la plupart de ses combats concernent la défense des droits des plus faibles: mineurs, détenus, personnes âgées, consommateurs, santé publique, lutte contre le bruit d'un stand, entretien de la signalisation routière²⁵.

Dès son élection comme députée, Yvette va encourager les femmes de sa commune à voter pour les trois femmes de la liste socialiste; tout en reconnaissant qu'elles auront besoin « d'être entourées d'hommes plus chevronnés », la fraîchement élue invite la population de Lancy à faire confiance au Parti socialiste « qui, pendant plus de quarante ans, a réclamé le droit de vote pour les femmes » (voir figure 10). En 1962, Yvette Rosselet est rapporteur de la commission de grâce au Grand Conseil; elle obtient la grâce d'un délinquant primaire – non récidiviste – qui a « puisé dans la caisse », en invoquant d'une part la mauvaise santé de sa femme et le fait qu'il avait deux enfants

 $^{^{20}}$ Jaquet, Henri, «De Genève à Rheinau», La Sentinelle n° 159, 12 juillet 1952, p. 1.

²¹ LESCAZE, Bernard, « Charles Rosselet », art. cit. Voir aussi sa nécrologie dans «Mme Charles Rosselet », *Journal de Genève* du 13 mars 1963, p. 8. https://www.letempsarchives.ch/page/JDG_1963_03_13/9/article/7374814/charles%20rosselet.

²² Archives de l'État de Genève, (ci-après AEG), Mémorial des séances du Grand Conseil (ci-après MGC), Débat du 17 décembre 1940, p. 694-696 (cote CH AEG BA 7). La consultation en ligne n'est possible à ce jour que pour les années 1993 et suivantes; Intervention citée dans Weibel, Luc, Charles Rosselet, op. cit., p. 212-215.

²³ Le 9 novembre 1932, dans un contexte européen déjà tendu, l'armée – une école de recrues – tire sur des manifestants; 13 personnes sont tuées et 65 blessées. La manifestation antifasciste, sur la plaine de Plainpalais, était conduite, entre autres, par Léon Nicole. Voir: Jeanneret Pierre (2015, 1^{et} janvier) «Genève: 9 novembre 1932. La fusillade de Plainpalais», sur le site notreHistoire.ch (consulté le 7 janvier 2022). https://notrehistoire.ch/entries/VOoBNp9kWPm. Pour les événements de 1939, voir les notes 15 et 16, ci-dessus. Pour l'interdiction du Parti socialiste de Genève en 1941, notons que le Conseil fédéral interdit la FSS (Fédération socialiste suisse) dont fait partie le PSG, sous le prétexte qu'il préparait une révolution bolchévik. Voir: RAUBER, André, «L'époque des "interdictions communistes" », Cahiers d'Histoire du mouvement communiste, 20, 2004, p. 153-166.

²⁴ Elle sort 17° sur 18 députés socialistes avec 12 823 voix, dont 10 253 voix issues de bulletins compacts. Voir J.-D. C. « Résultats définitifs de l'élection au Grand Conseil », *Journal de Genève*, 10 novembre 1961, p. 9. Aussi: détails des voix de l'élection, par locaux de vote, Parti socialiste, p. 17 (document communiqué par Mme Catherine Rosselet).

²⁵ AEG, MGC, « B. Frais divers », 25 juin 1965, p. 1454-1455. Mme Rosselet réclame un entretien plus régulier et rationnel des passages de sécurité et lignes médianes, en particulier.

PARTI SOCIALISTE SUISSE

Section de LANCY

Madame, Mademoiselle,

Nous sommes bien certains que vous êtes l'objet de toutes les conversations ces jours d'élections municipales. C'est que, après des luttes opiniâtres, auxquelles des femmes ont participé avec la dernière énergie, dans le parti socialiste en tout cas, vous avez pour la première fois le droit d'élire le conseil municipal puis, plus tard, le conseil administratif de notre commune.

Les hommes et les femmes que vous élirez géreront en votre nom, pendant quatre ans, les affaires communales. Ils déciderent de l'utilisation de vos impôts. Ils diront s'il faut construire des écoles, des jardins d'enfants, installer des parcs publics, créer des services sociaux ou non. Ils chercheront ou non à protéger les enfants sur le chemin de l'école; ils voudront ou non se pencher sur des problèmes nombreux qui vous intéressent.

Bien sûr, notre propagande électorale a un ton qui peut vous choquer. C'est que nous avons le souci d'alerter chacun, homme ou femme, et nous savons que votre sensibilité peut s'en trouver frappée plus que nous le voudrions.

Il est grand temps que des hommes et des femmes de bonne volonté, honnêtes, désinteressés arrachent des mains des affairistes les choses de notre commune. Il y a trop de favoritisme, trop de coups d'épaules qui ne sont dû qu'à la sympathie que l'on porte à un certain parti tout puissant. Nous autres socialistes, nous a avons assez et nous venons solliciter votre collaboration et votre aide. Nous le faisons en toute franchise parce que le parti socialiste a été le seul parti qui, pendant plus de quarante ans, a réclamé le droit de vote pour les femmes.

La liste socialiste ci-jointe comporte trois femmes de professions différentes. Elles sont prêtes toutes les trois à apporter au conseil municipal un ton, une manière, un sérieux qui nous fera honneur, nous n'en doutons pas. Elles ne sont pas seulement sur notre liste parce qu'il est politiquement de bon ton qu'elles s'y trouvent. Les candidatures fantômes ne nous intéressent pas. On n'a pas le droit de porter des femmes sur une liste électorale pour le beau voir. Nous pensons que vous devriez y prendre garde.

Mais, tout enthousiastes qu'elles soient, elles devront faire un apprentissage, si nous pouvons dire, et elles devront être entourées d'hommes plus chevronnés, tout intelligentes qu'elles soient. C'est pourquoi, si vous désirez leur faire confiance, nous ne saurions trop vous recommander de prendre la liste socialiste telle que vous l'avez en main. Vous rendrez ainsi service à tous les salariés de notre commune.

Yvette Rosselet Députée au Grand

Louis Thomassin Conseiller municipal Président de la section socialiste de Lancy

Figure 8. Extrait d'une circulaire adressée, en 1961 probablement, aux électrices de la section de Lancy du Parti socialiste suisse. Document conservé au Collège du Travail, à Genève, cote PSG.C.5/2.



Mme Yvette Rosselet

membre du parti socialiste; aînée d'une famille très modeste, privée de sa mère, elle a fait un apprentissage de couturière tout en dirigeant le ménage et en élevant ses cadets. Elle a milité activement dans les syndicats. Elle est aujourd'hui mère de famille. C'est la bellefille de feu le conseiller national Charles Rosselet

Figure 9. Portrait et légende tirés de l'article de la *Tribune de Genève* du jeudi 9 novembre 1961, présentant les résultats définitifs de l'élection (voir note 24).

en bas âge, d'autre part un manque de clarté dans la comptabilité de l'entreprise lésée²⁶. Elle questionne également le Conseil d'État sur le contrôle des médicaments et notamment l'abus des tranquillisants. Elle propose une meilleure information du public. Sa demande est d'ailleurs relayée dans la presse²⁷.

En 1963, relevons une question concernant l'absence de toute structure contrôlée par l'État permettant d'accueillir des enfants handicapés. Elle demande au conseiller d'État M. Chavanne « d'envisager rapidement un foyer dépendant de l'État, où nous pourrions enfin donner à ces enfants une possibilité d'épanouissement à laquelle ils ont droit » Elle intervient aussi pour protester contre l'ouverture jusqu'à 21 heures d'un supermarché à Onex, en zone urbaine²⁹.

En 1964, Yvette Rosselet lit un long rapport de la «Commission des visiteurs officiels des prisons» pour l'année 1963. Les prisons et institutions genevoises destinées aux jeunes délinquants ont été visitées, ainsi que des établissements pénitentiaires en dehors du canton de Genève. En conclusion elle remercie l'État pour les efforts consentis, mais déplore la lenteur du projet de construction de la nouvelle prison; elle demande aussi que la dénomination de la commission soit modifiée pour en ôter le terme vexatoire de « prison ». Lors du débat qui suit, elle souligne que la commission a beaucoup eu à cœur la question de la délinquance juvénile, et elle ajoute la problématique des jeunes filles, pour lesquelles aucune institution adéquate n'existait³⁰.

²⁶ AEG, MGC, séance du 5 septembre 1962, p. 1914-1918.

²⁷ AEG, MGC, séance du 15 décembre 1962, p. 3024-3025. «Au Grand Conseil, prévoyance sociale et santé publique», *La Sentinelle* n° 294, 18 décembre 1962, p. 6.

²⁸ AEG, MGC, séance du 21 juin 1963 (après-midi), p. 1707.

²⁹ AEG, MGC, séance du 22 juin 1963, p. 1781.

³⁰ AEG, MGC, séance du 7 février 1964, p. 180-189. Point n° 15, rapport n° 2692.

YVETTE ROSSELET, aînée d'une famille très modeste, privée de sa mère, a fait son apprentissage de couturière tout en dirigeant le ménage. A milité activement dans le syndicat FVCE. Mère de famille.

Figure 10. Présentation d'Yvette Rosselet dans le numéro spécial de *Femmes Suisses*, à l'occasion des élections au Grand Conseil genevois en 1961. NICOD-ROBERT H. (rédactrice resp.) *Femmes Suisses et le mouvement féministe*, organe officiel des informations de l'alliance de sociétés féminines suisses, 14 octobre 1961 – N° 11; p. 2 (collection privée).

La même année, elle adresse une question au Conseil d'État genevois en vue d'accorder une subvention pour que les personnes âgées puissent visiter l'Exposition nationale à Lausanne:

«Je propose d'accorder aux bénéficiaires de l'aide à la vieillesse une aide financière leur permettant de visiter l'Exposition nationale, sous la forme d'une allocation exceptionnelle, prise sur les ressources de l'aide à la vieillesse. En donnant ainsi la possibilité à ceux qui n'en ont pas les moyens – mais qui, en fait, tout au long de leur vie ont également participé à l'essor du pays – de participer au "rendez-vous de la Suisse", je crois que le Conseil d'État ferait un geste de véritable solidarité confédérale qui serait certainement très apprécié.»³¹

En 1965, finalement, Yvette Rosselet insiste à nouveau pour que le mot «prison» soit enlevé, «pour éviter toute vexation inutile». Le conseiller d'État Chavanne s'excusera de ne rien avoir entrepris; il n'a pas de solution immédiate, mais reconnaît qu'il doit y avoir un chan-

gement³². Elle se dit également préoccupée par le bruit causé d'une part par le stand de St-Georges – un sujet qui est déjà sur le tapis depuis de nombreuses années – mais aussi par la gare de la Praille. Elle demande au Conseil d'État d'intervenir auprès des CFF³³.

Si la carrière politique d'Yvette Rosselet n'a pas été longue³⁴ (non réélue en 1965, de peu), celle-ci a continué son combat pour la justice; nous le verrons mentionné plus bas dans l'hommage rendu lors de son décès. Sa lutte se poursuit dès 1966: elle est élue comme juge de paix suppléante³⁵, puis en 1975 comme juge assesseur au Tribunal de police³⁶.

 $^{^{\}rm 32}$ AEG, MGC, séance du 5 février 1965, p. 207-227.

³³ AEG, MGC, séance du 25 juin 1965, p. 1496.

³⁴ À noter cependant qu'elle a fait au moins une fois, certainement davantage, partie d'une commission extraparlementaire, en 1972 vraisemblablement (le document cité ci-dessous ne comporte pas de date), concernant la clinique Bel Air et à propos de la Fondation officielle de la Jeunesse. Tapuscrit, « Liste des membres socialistes de commissions extraparlementaires ». AEG Archives privées 399.6.284. PARTI SOCIALISTE: réforme des structures du parti.

³⁵ J.D-C., «Élections judiciaires: 84 candidats pour 84 sièges», *Journal de Genève*, 5 avril 1966, p. 13. Consulté le 26 décembre 2021. https://www.letempsarchives.ch/page/JDG_1966_04_05/13/article/7953091/%22yvette%20rosselet%22.

³⁶Henri Villy, «Grand Conseil: revoir le problème des taxis – Élections judiciaires», *Journal de Genève*, 20 avril 1975, p. 10. Consulté le 26 décembre 2021. https://www.letempsarchives.ch/page/JDG_1975_04_19/10.

³¹ AEG, MGC, question n° 538 du 27 janvier 1964, p. 704. Le Conseil d'État n'entre pas exactement dans les vues d'Yvette Rosselet, mais déclare que la commission administrative remettra aux bénéficiaires de la loi sur l'aide à la vieillesse, aux veuves, aux orphelins et aux invalides qui en feront la demande, un billet de chemin de fer aller-retour et un billet d'entrée, à titre gratuit.

Election de 100 députés au Grand Conseil du 24 octobre 1965 Bulletin de vote du Parti GENEVOIS 1. KAMMACHER Emma, Prés, du Grand Conseil 33. EBNER Jean, Représentant - Conseiller municipal 2. CHAVANNE André, Conseiller d'Etat 3. DONZÈ Willy, Conseiller administratif - Député 3. FASEL François, Entrepreneur de taxis 4 ROSSELET Henry, Conseiller administratif - Député 36. FIORAMONTI Jean, Chef de bureau 5. KETTERER Claude, Président du PSG - Député 37. FLAKS dite DAMIEN Jacqueline, Art. dram. 6. BORN Frédéric, Député - Conseiller municipal 7. BRAILLARD Charles, Architecte - Député 8. BUJARD Adalbert, Typographe - Député 40. GRANDJEAN Maurice, Magasinier 40. GRANDJEAN Maurice, Magasinier 9. BURTIN Alexandre, Ferblantier-appareil. - Député 41. HÄNNI Albert, Maçon 10. GAGNEBIN Jean-Claude, Météorologue-Député 42. HEUBI Ernest, Employé de com. - Cons. municipal 11. GINDRAT Robert, Député - anc. Prés. du Gd Conseil 43. JAKOB Hans, Lexicographe 12. JAQUET Pierre, Chiropraticien - Député 44. JUNOD Wilfred, Mécanicien - Conseiller municipal 13. MUELLER Cécile, Secrétaire - Députée 45. KLEIST Marcel, Contremaître-maçon 14. PIGUET Louis, Secrétaire cant. du PSG, Député 15. QUELOZ Roland, Président USCG - Député 16. ROSSELET Ývette, Couturière - Députée 17. SAUDAN Trajan, Avocat - Député 18. TARDY Maurice, Visiteur CFF 19. LAVANCHY Edmond, Employé PTI - Cons. mun. 40. LAVANCHY Edmond, Employé Deputée 47. LUISONI Emilio, Acchitecte - Conseiller municipal 48. MAGNIN Bernard, Employé banque - Cons. mun. 49. MARÊCHAL Charles, Peintre en bât. - Anc. dép 18. TARDY Maurice, Visiteur CFF 19. MARTIN François, Architecte 50 MARTIN François, Architecte 18. TARDY Maurice, Visiteur CFF 18. TARDY Maurice, Visiteur CFF 19. TZALA Marc, Architecte - Conseiller municipal 50. MARTIN François, Architecte 51. MENSIGNAC Etienne, Correcteur-typographe 20. VÖGELI Herbert, Ingénieur - Conseiller municipel 52 MÉTRAL Jean-Pierre, Phonéticien 53 POUSAZ Samuel, Employé syndical - Cons. mun. 21. VÖGELI Lory, Professeur de danse 22. VUATAZ Roland, Maître suppléant au Collège 23. WYSS-CHODAT Pierre, Economiste 54. ROSSIER Georges, Employé de Banque 55. RYSER Roger, Magasinier - Conseiller mun 23. WYSS-CHODAT Pierre, Economiste 24. AESCHBACHER Peter, Fonctionnaire postal 25. ANSPACH Max, Monteur-électricien 56. SCHMID Pierre, Secr. synd. edjoint - anc. Prés. Jeun. Sec. 57. SCHNEIDER Jeannette, Employée de bureau 26. ARNOLD Alfred, Mécanicien - Conseiller municipal 58. STAMPFLI René, Secrétaire général 27 BAUMGARTNER Denise, Ménagère 59. STARKEMANN Richard, Laborant 28. BOCQUET Madeleine, Couturière 29. BOSSY Jean-Pierre, Techn. (Prés. Jeunesse Soc.) 61. 30. CHARRIÈRE Armand, Techn. - Conseiller mun. 62. 31. CHRISTINAT Amélia, Sans profession, membre de groupements de consommatrices 32. CLAUDE Samuel, Chef comptable

Figure 11. Liste électorale. Yvette Rosselet, placée en 16° position, ne sera pas réélue en 1965. Document conservé au Collège du Travail, à Genève, Fonds Jean Treina, JTR A.4.7/1.

Il faut aussi souligner à cette époque, son engagement particulier en faveur de la clinique Bel-Air. Outre le fait qu'elle a fait partie en 1972 d'une commission extraparlementaire concernant la clinique, elle a également combattu jusqu'au début des années 1980 l'opacité qui régnait dans le monde médical à Genève, notamment concernant les nominations de personnel, trop souvent choisi par copinage. Yvette Rosselet s'est aussi engagée pour une plus grande transparence des comptes, où les dépenses pour la recherche étaient englobées dans les frais généraux; lutte donc pour que la recherche soit mieux prise en compte³⁷.

Dès le 1^{er} juin 1990 elle occupe la fonction d'assesseur³⁸ à la chambre d'accusation et conserve cette position jusqu'en 1996, où elle figure pour la dernière fois sur les organigrammes du Pouvoir judiciaire genevois³⁹. Elle a vraisemblablement pris sa retraite peu avant d'atteindre l'âge limite de 70 ans⁴⁰, en avril 1997.

Le maître mot du compte rendu donné dans la presse sur son action en tant que juge est « la justice doit garder le sens des proportions »⁴¹, dans une affaire de vol à l'étalage et de séquestre d'enfant. Parmi les affaires traitées dans les années précédentes, Yvette Rosselet statuera notamment sur des affaires d'usure, de lésions corporelles (dans l'affaire Lucien Favre – «Gabet» Chapuisat en 1987), d'insulte à des policiers, d'enlèvement entre Turcs⁴².

Avant de terminer par un aperçu de sa position dans la famille, citons l'hommage prononcé par le président du Grand Conseil genevois, le jeudi 27 août 2015 :

«Mesdames et Messieurs les députés, nous avons appris avec tristesse le décès de Mme Yvette Rosselet à l'âge de 88 ans. Élue au Grand Conseil sur la liste du parti socialiste en 1961, elle siégea jusqu'en 1965, soit durant la première législature qui suivit le vote de 1960 introduisant le suffrage féminin à Genève. Elle fit ainsi partie des huit premières femmes élues députées au parlement genevois. Pendant son mandat, elle s'exprima à plusieurs reprises lors des débats budgétaires et s'intéressa également aux questions liées à la justice et aux prisons. Elle fut d'ailleurs rapporteuse intermédiaire de la commission des visiteurs officiels des prisons pour l'année 1964. À la famille de Mme Rosselet nous disons toute notre sympathie en ce moment douloureux. Pour honorer sa mémoire, je vous prie d'observer, Mesdames et Messieurs les députés, un instant de silence. »43

En parallèle à une carrière politique et professionnelle riche, Yvette Rosselet était aussi mère de famille; attentionnée, mais peu présente du fait de ses nombreux mandats politiques selon les dires de sa fille Catherine Rosselet. Cette sur-occupation, comme les discussions en famille au sujet des intrigues inhérentes aux partis politiques, n'a certainement pas été étrangère au désintérêt pour l'engagement dans un

³⁷ STEINAUER, Jean, «Le Fou du Rhône», Documents sur la crise psychiatrique genevoise, Éditions Tout-va-Bien Hebdo, Genève, 1982, p. 110-111.

³⁸ Dans la séance du 17 septembre 1993, sous la présidence de Micheline Calmy-Rey, elle fait partie d'une commission qui défend la fonction de juge assesseur laïc face à la proposition de supprimer leur fonction, AEG, MGC, en ligne.

³⁹ Un compte rendu de l'activité du pouvoir judiciaire de la République et canton de Genève démontre qu'elle est en fonction le 1^{et} janvier 1996; mais étonnamment, son départ à la retraite n'est pas mentionné dans les «Évènements de la vie judiciaire», ni en 1996, ni en 1997. Voir sur la page internet du Pouvoir judiciaire, Compte-rendu-PJ-1995-mars-1996, https://justice.ge.ch/ftr/contenu/comptes-rendus-de-lactivite-du-pouvoir-judiciaire. Page consultée le 26 décembre 2021.

⁴⁰ Selon un échange de courrier (26 octobre 2021) avec le Tribunal pénal de l'État de Genève: «À l'époque, les assesseurs pouvaient siéger jusqu'à 70 ans, soit pour elle jusqu'au 30 avril 1997. Il n'a pas été possible de retrouver dans les archives la date effective de fin de fonction de Mme ROSSELET». Nous n'avons pas pu le faire non plus.

⁴¹ « Devant la chambre d'accusation, Le sens des proportions », *Journal de Genève*, 13 octobre 1990. Consulté le 26 décembre 2021. https://www.letempsarchives.ch/page/JDG_1990_10_13/31/article/8531089/%22yvette%20rosselet%22.

⁴² «Tribunal de police. Enlevée et mariée à 14 ans », *Journal de Genève*, 10 juin 1985, p. 5. Consulté le 26 décembre 2021. https://www.letempsarchives.ch/page/GDL_1985_06_10/5/article/4367955/%22yvette%20rosselet%22.

⁴³ MGC [en ligne], «Hommage à Mme Yvette ROSSELET, députée de 1961 à 1965, décédée», Séance du vendredi 27 juin 2014 à 14 heures - 1[™] législature - 1[™] année - 10[™] session - 63[™] séance. Consulté le 26 décembre 2021. http://ge.ch/grandconseil/memorial/seances/010207/45/2/.

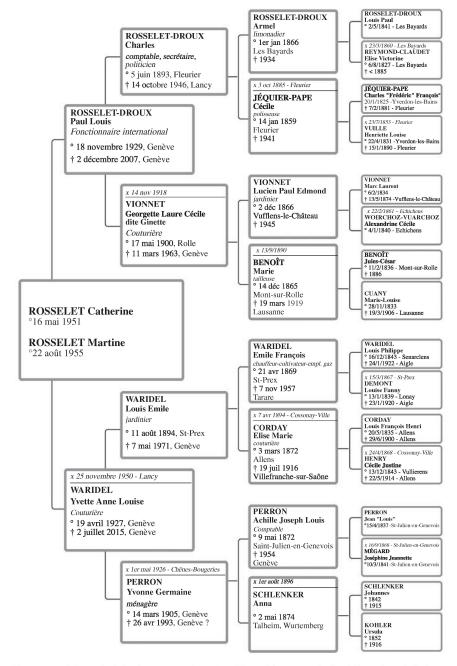


Figure 12. Arbre généalogique ascendant des filles d'Yvette et de Paul Rosselet réalisé par Marc Varidel.

Les renseignements proviennent pour une part de correspondance avec Catherine Rosselet, pour le reste de recherches récentes et menées depuis quelques années en archives et sur divers sites internet. On notera la prévalence de professions modestes; dans la quatrième génération ascendante, on trouve notamment des agriculteurs, un vigneron, un cordonnier et un horloger; chez les femmes plusieurs couturières, une tailleuse. Relevons que presque toutes les femmes de cette famille avaient une formation professionnelle.

parti politique de la part de ses deux filles⁴⁴, quoique, sur le moment, il y eût selon ces dernières de la fierté d'avoir une maman en vue. Elle sera aussi une grand-maman toujours prête à rendre service pour s'occuper de ses petits-enfants.

Conclusion

Les années de guerre, en Suisse comme ailleurs en Europe, ont vu une forte implication des femmes dans la vie active, notamment pour pallier l'absence des hommes, retenus sous les drapeaux. Un regain de démarches visant à obtenir le suffrage féminin voit le jour vers la fin du conflit, sans résultat. Au sortir de la guerre, par contre, la proportion de femmes actives en dehors du foyer diminue au profit du modèle plus conservateur de la «mère au foyer», pour reprendre à partir des années 1960. Les revendications féministes, elles, ne fléchissent guère, portées qu'elles sont par les partis de gauche; les premiers résultats viendront en 1959 et 1960, lorsque Vaud, puis Neuchâtel et Genève accorderont le suffrage féminin sur le plan cantonal⁴⁵.

Yvette Rosselet, née Waridel en 1927, avait entre 12 et 18 ans pendant la Seconde Guerre mondiale; elle a donc vécu sa période de formation dans ce climat de revendication féministe, favorable à l'accession des femmes à des postes à responsabilité. Yvette Rosselet a pu bénéficier de cette dynamique sociétale, tout comme d'un environnement familial et marital favorable à la cause féminine. Elle incarne cette nouvelle génération de femmes, actives certes pour apporter un revenu à la maison, mais plus actives encore dans la société, notamment par son engagement dans la sphère politique, le socialisme revendiquant les droits pour les femmes depuis de décennies. Son milieu socioculturel francosuisse et valdo-genevois aura été également un facteur déterminant pour devenir une militante pour les valeurs socialistes et humaines, et fière d'accéder en tant que femme au bras de levier du pouvoir que constitue le Grand Conseil à Genève.

Marc Varidel

⁴⁴ Entretien du 8 décembre 2021 avec Catherine Rosselet. Les filles d'Yvette se sont cependant investies dans la réflexion et l'engagement politiques par le biais associatif.

⁴⁵ Sur la question du travail féminin, voir Head-König Anne-Lise, (2015, 5 mars) «Travail féminin». *Dictionnaire historique de la Suisse*. Consulté le 4 janvier 2022. https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/013908/2015-03-05/. Pour les droits féminins, voir Commission fédérale pour les questions féminines, «Le long chemin menant au droit de vote et d'éligibilité des femmes». Consulté le 4 janvier 2022.

https://www.ekf.admin.ch/dam/ekf/fr/dokumente/frauen_macht_geschichte/2_1_der_lange_wegzumstimm-undwahlrechtfuerfrauen13seiten.pdf.download.pdf/2_1_le_long_cheminmenantaudroitdevoteet deligibilitedesfemmes13pa.pdf. Voir aussi, Rappaz Vernhes, Sonia, Herrmann Irène (2020, 28 mars), «60 ans seulement. L'histoire du suffrage féminin en affiches» Consulté le 4 janvier 2022. En ligne: https://www.geneve.ch/sites/default/files/2020-06/brochure-60-ans-droit-vote-femmes-2020-ville-de-geneve.pdf.

Marc Varidel, né en 1959 à Morges, obtient sa licence ès lettres en histoire ancienne, latin et anglais, en 1986. Son mémoire de licence lie les domaines de l'épigraphie et de la littérature latines: «Le christianisme dans la vallée du Rhône française avant Constantin». Marc Varidel a mené, parallèlement à l'enseignement public vaudois, des recherches pour le centenaire du Collège de la Poste à Ste-Croix, dès 1993, puis a débuté l'exploration de la généalogie familiale, débouchant en 2017 sur la rédaction d'une monographie alliant enquête historique et témoignages oraux: «Waridel-Varidel-Vuaridel, Une famille vaudoise». Fraîchement retraité, il rédige des articles pour le site familial, contribue occasionnellement au magazine *Passé Simple*, aux activités du Cercle vaudois de généalogie et publie ici son second article pour la RVGHF.